

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-15
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : Geneviève Myner (Direction) et Mohssine El Kerri (Direction adjointe)

Membre du personnel enseignant : Martin Flintoff, Jordy Ghomffo Moudiyo, Yasmin Leroux De Carvalho, Alexandra Levasseur

Membre du personnel non-enseignant : Marie Yves Djedjro

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Daniel Rosenberg

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Beatrice Khemiss

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des classes intègrent les cercles proactifs et réactifs de façon hebdomadaire :	-Enseignement explicite des cercles réparateurs et du chemin de la paix aux élèves en présentant la formule à suivre, les questions et par la mise en pratique (simulation, saynètes) -1 cercle relationnel de façon hebdomadaire -1 cercle de communication pour présenter la valeur du mois (au moins 3 par année) -cercles réactifs selon les besoins		31 mai 2026

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> : Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour : • Expliquer l'intimidation; Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; • Expliquer les différentes formes d'intimidation; • Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; • Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; • Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence);	Présentation powerpoint	Présentation powerpoint animée par les enseignants.es titulaires	17 au 21 novembre 2025
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> : ➤ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail, Formation du personnel sur les incidents violents; ➤ Revue de la politique 5,207 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 5,207	• Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail, Formation du personnel sur les incidents violents; • Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe du Soutien en comportement positif de l'école; • Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la	Formation autonome (vidéo et quiz) CAP Présentation de la direction	26 septembre 2025 15 octobre 2025 24 octobre 2025

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des classes enseignent explicitement les comportements attendus :	-afficher les matrices de comportement en salle de classe et aux endroits stratégiques dans l'école -utilisation d'un système de renforcement positif commun au sein de l'école -formation/révision des étapes d'enseignement explicite pour l'ensemble des membres du personnel sous format de capsules lors des réunions du personnel -utilisation des vidéos et autres ressources élaborées par le conseil pour l'enseignement explicite des valeurs du mois		31 mai 2026
90% des élèves de l'école ont un taux de présence plus grand ou égal à 90% de façon mensuelle	-planification d'actions contribuant à accroître la motivation à venir à l'école : • journées thématiques • journées récompenses (but commun d'école) • système de reconnaissance des élèves (classes, école) -rencontres mensuelles avec la conseillère en assiduité		31 mai 2026
80% des élèves se sentent bien et en sécurité dans l'école :	-interventions du personnel pour donner suite aux écarts de conduite observés en salle		31 mai 2026

de classe ou dans l'école (tableau décisionnel)

- mise en place d'un sondage interne sur le climat scolaire à la mi-année (check-in général de l'école)
- participation aux activités systémiques du conseil (promouvoir l'inclusion et le respect des différences)
- check-in régulier de l'état émotionnel des élèves en salle de classe (zones de régulation ou sondage bien-être sur [moozoom](#))
- participation à divers ateliers de sensibilisation :
 - formation sur la sécurité dans les autobus
 - ateliers BRAVE (1^{ère} à 4^e)
 - atelier Ma culture dans le respaix (5^e/6^e)
 - atelier gestion du stress (3^e/6^e)
 - atelier estime de soi (3^e/6^e)
- utilisation des cercles/gestes réparateurs lors de la résolution de conflit
- Intégration du Parcours des droits de la personne (4^e-5^e-6^e années)
- participation à *Harmony mouvement* et à la Communauté de pratique pour les leads en équité et droits de la personne dans les écoles

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
95% des classes participent à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf	-promotion des thématiques aux annonces du matin, dans l’Hebdo PIET et par courriel aux parents -lectures et présentation de livres vedettes par thème à la bibliothèque -intégration des suggestions de présentations orales et productions envoyées par le conseil à la planification mensuelle des enseignants -document partagé pour le partage/monitorage des activités au sein de l’école -mise en place de divers comités (Mois de l’histoire des noirs, SCP, gouvernement des élèves, club de justice sociale) -babillards promotionnels des activités systémiques -présentations de parents en salle de classe (promotion des différentes cultures de l’école)		31 mai 2026
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l’apprentissage socio émotionnel (ASÉ). Participer à des initiatives portant sur l’équité et l’inclusion : ➤ Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l’enseignement, par l’entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ; • Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine lors des annonces le matin; • Participation à la Semaine de la vérité et de la réconciliation, se terminant par la journée du chandail orange, la dernière semaine de septembre • Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;			

- Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe, à la bibliothèque;
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
 - Promotion de ressources sur le babillard de l'Éducation autochtone
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
 - Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
 - Encourager la réflexion, les questions; [Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels](#)
 - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
 - Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
 - Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; Ateliers : Ma culture dans le resPAIX
 - Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
 - Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
 - Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
 - Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
 - Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
 - Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
 - Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
 - Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt.
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Groupes multi-âges lors d'activités spéciales à l'école
 - Programme des brigadiers
 - Programme de lecture entre classes
 - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle
 - Gouvernement des élèves

- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
 - Club de dessin
 - Club de soccer;
 - Brigade scolaire;
 - Comité éco-école;
 - Comité de finissants;
 - Club de ballon-chasseur;
 - Club d'origami;
 - Club de ballon-panier;
 - Club de tir à l'arc;
 - Club de hockey;
 - Club de bien-être
 - Conseil étudiant
 - Club de codage
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**
 - participation à la campagne Les mot comptent;
 - ateliers BRAVE
 - Club d'échecs avec le Chess Institute
 - Artshine
 - Club de robotique avec Extra Ed.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	-Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; -Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; -Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; -Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; -Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); -Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation par l'éducatrice spécialisée de l'école; -Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; -Créer un plan de sécurité de l'élève; -Appel à la police.	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels

	Référer l'élève vers des organismes comme : • Jeunesse, j'écoute; • Tel-jeunes; • LGBTQ Youth LINE; • Black Youth Helpline; • Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). • Naseeha Youth Helpline • Crisis Intervention - Chai Lifeline Canada	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	-Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; -Offrir l'appui des travailleurs sociaux; -Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); -Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation par l'éducatrice spécialisée de l'école; -Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; -Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels

➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation

- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève;
- Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école;
- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;
- Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats);
- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;
- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;
- Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;
- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;
- Intervention des travailleurs sociaux;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;

Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel .			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des membres du personnel sont formés aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif :	-formation par l'accompagnatrice des écoles sécuritaires offertes aux nouveaux membres du personnel -présentations des ressources du conseil par l'accompagnatrice des écoles sécuritaires lors d'une réunion du personnel -capsules SCP lors des réunions du personnel -partage du Guide des pratiques réparatrices -partage du guide d'appui au soutien au comportement positif		6 janvier 2026 6 janvier 2026 31 mai 2026
70% des membres du personnel enseignant et administratif répertorient les écarts de comportement à l'aide du FORMS de l'école (accent mis sur les enseignant titulaires et les directions):	-code QR menant au Forms placé dans les classes et endroits stratégiques de l'école -capsules de rappel lors des réunions du personnel		
85% des membres du personnel enseignant et administratif favorisent les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive :	-afficher la liste de suggestions de gestes réparateurs dans l'école -afficher le tableau décisionnel dans l'école -rencontre mensuelle pour l'analyse des Forms (SCP)		31 mai 2026

et partage des constats lors des réunions du personnel

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ✓ Aller voir un adulte de confiance. ✓ Dénoncer les actes en utilisant la boîte de signalement. ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ✓ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la	- Les boîtes de signalement de l'école (une boîte aux lettres par étage). Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices : - Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;

- ✓ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- ✓ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- ✓ Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);
- ✓ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- ✓ Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- ✓ Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- ✓ Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 5,207](#)).

- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :
 - ✓ Aviser l'enseignant.e titulaire et la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
 - ✓ Communiquer avec la direction de l'école
 - ✓ Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - ✓ Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;

- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)

